



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 13 JUIN 2019

Affichage et convocation : 03.06.2019

Réuni sous la présidence de Monsieur DEMONGIN Jean-Marie, Maire.

Présents : M Jean-Marie DEMONGIN, Patrick LEON, Marie-Laure JACQUES, Guy BOILEAU, Nora BENBOURECHE, Nuccia SCHMIT, Jean-Loup BENOIT, Jocelyne BOURGAIN.

Absents excusés : M Alain BEAUFEY, Gérard RONDEAUX, Catherine RENQUIN, Christelle CAZZITTI.

Pouvoirs : de M Alain BEAUFEY à M Guy BOILEAU
de M Gérard RONDEAUX à M Jean-Loup BENOIT
de Mme Christelle CAZZITTI à Mme Nuccia SCHMIT
de Mme Catherine RENQUIN à Mme Nora BENBOURECHE

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 19/03/19 ET 02/04/19 :

A l'unanimité, les comptes rendus sont approuvés.

O.G.F. : RAPPORT D'ACTIVITE : A la lecture de la page 30 du rapport, le Conseil Municipal mentionne qu' O.G.F. devra prendre contact avec la mairie pour les travaux prévus notamment l'agrandissement du site cinéraire. Le Conseil Municipal n'émet pas d'autre observation.

DEMANDES DE SUBVENTIONS : 8.35 €/adhérent.

Associations	Décisions du CM
A.F.R.	3632 € à l'unanimité, sous réserve de production des documents comptables
Chœurs Atout Prix	434 € à l'unanimité
Ass. humanitaire de sapeurs-pompiers	0 € à l'unanimité
La ligue contre le cancer	0 € à l'unanimité
Fondation du Patrimoine Pour la restauration de Notre-Dame de Paris	0 € à l'unanimité

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC ARDENNE METROPOLE: A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande avec Ardenne Métropole, les communes de Chalandry-Elaire, Charleville-Mézières, Gernelle, Houldizy, la Francheville,

Montcy-Notre-Dame, Sedan, Villers-Semeuse, Vivier au Court, Vrigne-aux-Bois, Vrigne-Meuse, le CCAS de Charleville-Mézières, le Syndicat Mixte du Moulin Le Blanc, et le Conseil Départemental. La Commune ne participera qu'au groupement relatif à l'entretien des espaces verts et des espaces publics (pour l'entretien de la parcelle où sont plantés les poiriers à proximité de l'A34). Le Conseil Municipal, suivant les résultats de l'appel d'offres, pourra se prononcer sur un éventuel retrait.

Il convient également de vérifier juridiquement la situation du terrain planté de poiriers.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE : 1) Après lecture du rapport de l'architecte, l'avis favorable de la commission des Finances et les explications de l'Adjoint aux Travaux, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les avenants nécessaires ci-dessous :

Entreprises	Motifs	T.T.C.
ZUCCARI	Menuiseries extérieures ensemble d'entrée Ensemble fixe	6 420 4 230
LEMAITRE	Remplact chaudière avec moins value prévue au devis initial Remplacement radiateurs avec moins value devis initial	2 195.21 1 260
LEBEAU	Plus value cause changt pente toiture extension Enduit extérieur projeté ensemble de la salle compris le retour	1 819.20 8 238
	TOTAL	24 162.41

2) Habillage de la scène : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de « Atelier 134 » pour un montant de 10654.80 € ttc. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 à l'article 231 3.

AMENAGEMENT SECTEUR ROUTE DE WARNECOURT/RUE DE L'ARBRE :

Monsieur le Maire communique les éléments de cet aménagement ainsi que la sécurité à appliquer par rapport à une composante. Ce projet sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée dans l'attente d'études. Monsieur Patrick LEON approuve l'initiative des agents communaux au sein de ce projet.

AMENAGEMENT SECTEUR ESPACE B.L. (« LE JARDIN DU PRIEURE »), SOUS RESERVE DE RECEPTION DES DIVERS DEVIS :

Ce projet sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée dans l'attente de réception et d'analyse des différents devis. Une réserve est mentionnée quant à l'état du muret du jardin. Des vérifications sont en cours.

INSEE : RECENSEMENT POPULATION 2020 : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la désignation d'un coordonnateur communal, responsable de la préparation, de la réalisation de la collecte du recensement et de l'encadrement des agents recenseurs. Il sera nommé par arrêté municipal avant le 30 juin.

ADHESION A LA « FONDATION DU PATRIMOINE » :

Par 11 voix contre l'adhésion et 1 voix pour (Patrick LEON), le Conseil Municipal refuse d'adhérer à « la Fondation du Patrimoine » Champagne-Ardenne.

PERSONNEL COMMUNAL : 1) besoin saisonnier : Par 11 voix contre et une abstention (Jean-Marie DEMONGIN), le Conseil Municipal décide de ne pas recourir à un emploi saisonnier en raison du coût et préfère recourir à un prestataire en cas de besoins supplémentaires.

2) il est rappelé au Conseil Municipal que l'emploi de surveillant de bus scolaire et garde d'enfants, à la prochaine rentrée scolaire est autorisé par la délibération du 14.06.18.

DEMANDE DE LA MAIRIE D'ECORDAL :

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la cession d'une jardinière en ciment à la Commune d'Ecordal pour son fleurissement, au prix de vente de 30 €

RAPPORT DES COMMISSIONS :

Cadre de vie, sécurité par Monsieur Patrick LEON : Monsieur LEON communique sur les points suivants : Bulletin Municipal : certains articles sont rédigés et les associations sont relancés pour transmission de leurs articles jusqu'au 15 juin.

Concours des maisons fleuries : Les membres du jury visiteront la commune 1^{ère} quinzaine de juillet.

travaux par Monsieur Guy BOILEAU : Monsieur BOILEAU transmet les informations suivantes sur les travaux de la salle polyvalente : tous les corps de métiers sont présents actuellement : période charnière. Une période de séchage de 4 semaines est nécessaire pour la dalle.

Animation par Madame Nora BENBOURECHE : Madame BENBOURECHE communique sur les manifestations suivantes : « Le forum des associations » est annulé en raison du peu d'associations présentes. Une nouvelle conception est à l'étude, liant les associations et les nouveaux habitants.

Le 14 juillet : Tir d'un feu d'artifice. Attente de réponse d'artistes.

La fête de la musique du 21 juin : Chœur Atout Prix propose un concert à l'église. La Mairie n'a pas été avertie au préalable.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur le Maire informe les élus sur les points suivants : Ecole : lecture de la réponse de Monsieur l'Inspecteur d'Académie sur la non scolarisation des élèves de toute petite section à la rentrée prochaine.

Invitation : Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal sont invités par Monsieur AUBENTON Thierry à la célébration qui l'ordonnera Diacre à Reims. Monsieur Patrick LEON représentera la municipalité.

ASPRIX : Monsieur le Maire félicite les joueurs de l'ASPRIX pour la montée en Nationale 3.